

POSITION DU GROUPE « ASSOCIATIONS DE GENÈVE » À LA FIN DE LA 2^È LECTURE DU PROJET DE CONSTITUTION

Le Groupe « Associations de Genève » de l'Assemblée constituante genevoise constate qu'à la clôture de la 2^e lecture du projet de nouvelle constitution la situation n'est toujours pas claire quant à la possibilité de proposer au vote populaire un texte rassemblant une majorité significative du corps électoral genevois.

Le groupe regrette vivement que jusqu'à la fin de cette lecture certains se soient encore livrés à un jeu de « ballon prisonnier », consistant à faire passer dans le projet des propositions provocatrices pour négocier leur retrait à la lecture suivante. Cette attitude, qui n'était déjà pas très constructive lors des phases précédentes des travaux, est franchement irresponsable à quelques mois de la clôture et du vote populaire.

La 3^e lecture est supposée résoudre quelques derniers gros problèmes en suspens. Or c'est près de 120 articles qui doivent encore être revus ! Il est dès lors impossible à la population, comme aux constituants, de commencer à se faire un avis sur le projet. Ce retard sera préjudiciable par la suite devant le peuple, d'autant qu'il reste des sujets très controversés à résoudre, notamment dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, de la fonction publique, de la gestion des finances publiques et de la fiscalité.

Cette situation aurait dû être évitée, car durant la 2^e lecture des progrès intéressants ont été accomplis, qui ont permis de sortir de l'impasse précédente et de commencer à trouver des terrains d'entente. Il faut donc construire sur ceux-ci. Les semaines à venir seront décisives.

Comme la 3^e lecture, qui commencera juste après les vacances de Pâques, suit une procédure très technique, qui ne permet plus de grands débats de fond, le Groupe des Associations de Genève appelle à une négociation préalable transparente, ouverte à tous les groupes de l'Assemblée constituante. Il faut que ceux-ci puissent se positionner clairement sur les propositions de texte à adopter et non devoir réagir sur des formulations découvertes à la dernière minute. Faute de négociations transparentes, le processus risque fort de mener à l'échec.

Il est indispensable que les groupes de l'Assemblée constituante réalisent que le temps des pratiques politiques habituelles est dépassé. Proposer une constitution demande de ne pas chercher à se comporter comme pour une initiative ou un référendum, où il faut essayer de rassembler une majorité, même faible, contre ses adversaires. Une constitution, pour jouer son rôle de texte fondamental, doit pouvoir recevoir un grand soutien, exprimant la large acceptation des fondements sur lesquels repose l'édifice juridique et institutionnel.

Pour réussir, il faut donc que le nouveau projet respecte plusieurs critères :

- 1) Il ne doit pas prêter ou retirer des droits à une partie de la population.
- 2) Sur la base du droit existant, il doit présenter une mise-à-jour du texte, qui prenne acte des derniers développements de la société,
- 3) Il doit proposer des avancées pour l'avenir, respectueuses des parties concernées.

Cette révision de la constitution n'est provoquée ni par une crise ni par un bouleversement de nos institutions. Elle se fait « à froid ». Elle intervient cependant à un moment intéressant, compte-tenu des tournants que Genève doit prendre pour répondre aux défis locaux, régionaux et mondiaux. La nouvelle constitution doit donc aider à répondre à ces défis en proposant de nouvelles perspectives et un nouveau point de départ commun.

Nous pensons que l'Assemblée a les moyens de réussir cette dernière phase, malgré la pression du temps. C'est pourquoi le Groupe des « Associations de Genève » l'appelle à se ressaisir, à cesser certains jeux et à négocier sérieusement dans le respect des autres, pour parvenir à un texte équilibré et rassembleur.

Le Groupe « Associations de Genève »
Boris Calame, Yves Lador, Alfred Manuel

Genève, le 23 mars 2012.